

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-DE DORCHESTER, TENUE, LUNDI, 6 JUILLET 2020, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE À 19H30, À HUIS CLOS.

Sont présents à cette séance les conseillers suivants :

M. Jacques Bruneau
Mme Francine Garneau
M. Denis Tanguay
Mme Nadia Vallières
M. Luc Lachance

Absente : Mme Véronique Lachance

Formant quorum sous la présidence de M. Clément Fillion, maire.

Sont aussi présentes : Mme Francine Brochu, d.g./sec.trés.

Mme Joanie Bolduc Pelchat, sec.trés. adjointe

M. Sylvain Vallières, employé du Service de voirie

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Clément Fillion, maire, déclare la séance ouverte à 19h23 après constatation du quorum

83-07-2020

2. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé de M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers
D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Procès-verbal du 1^{er} juin 2020
- 4) Compte et recettes du mois de juin 2020
- 5) **Administration :**

- 5.1 Soumissions rétrocaveuse
- 5.2 Soumissions réservoir à huile
- 5.3 Soumission réducteur 1000-540 inverseur
- 5.4 Proposition délégation application règlement chiens
- 5.5 Décompte progressif no 1 – Route des Fillion
- 5.6 Service incendie-réserves eau sur propriétés
- 5.7 Nomination des inspecteurs municipaux
- 5.8 Suivi travaux complexe municipal/1^{er} paiement
- 5.9 Proposition remise à niveau d'un rotofix
- 5.10 Panneau aux entrées de la municipalité
- 5.11 Intégrer faxe au photocopieur
- 5.12 Proposition pompage du bassin fosse septique usine
- 5.13 Dépôt plan d'action des loisirs
- 5.14 Résultats des capteurs de vitesse
- 5.15 Arrêt rue Principale et Anselme-Jolin
- 5.16 Abri tempo/ restaurant
- 5.17 Remorques blanches/restaurant
- 5.18 Création Fonds d'action/relance des régions

6) Rapports et ententes :

- 6.1 Modification entente Restaurant (ajout local)

7) Dossiers :

- 7.1 Route verte- appui résolution MRC Bellechasse
- 7.2 Formation secourisme
- 7.3 Route Brochu-Étude géotechnique
- 7.4 Conteneur à déchets (Domaine Faunique)
- 7.5 Frais service compte – ADSN
- 7.6 Fleurs de la municipalité
- 7.7 Intérêts sur arriérages de taxes mois août

8) Correspondances :

- 8.1 MTQ-Réclamation obstruction Émile-Lachance
- 8.2 Sûreté du Québec
- 8.3 Compilation des interventions sécurité incendie 2019

9) Suivi MRC

- 9.1 Procès-verbal de la rencontre du 17 juin

10) Varia :

- 10.1 Demande pour creuser route 4^e rang Nord
- 10.2 Demande MTQ concernant les structures P-02218 et P-02219 situées au-dessus du ruisseau à l'eau chaude.
- 10.3 Reprise des séances devant public.

11) Levée de l'assemblée

84-07-2020

3) PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} JUIN 2020

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé de Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} juin 2020 soit adopté tel que rédigé.

85-07-2020

4) COMPTES ET RECETTES DU MOIS DE JUIN 2020

Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé de M. Jacques Bruneau
et unanimement résolu par les conseillers

Que le rapport des dépenses du mois de juin 2020, au montant de 115 627.74 \$ et celui des recettes au montant de 75 262.24\$, soient approuvés tel que déposé.

Un premier décompte pour la rénovation du Complexe municipal au montant de 25 693.46\$ est aussi déposé.

5) ADMINISTRATION

86-07-2020

5.1 SOUSSIONS RÉTROCAVEUSES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur KIJJI, les PACS et le journal St-Nazaire Information de juin pour la rétrocaveuse, Caterpillar 416, année 1991;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires devaient déposer leur soumission pour le 3 juillet à 15h00;

CONSIDÉRANT QUE 10 soumissionnaires ont déposé leur soumission,

Marcel Bilodeau/Gaspé	10 095\$
Dany Leclerc	10 000\$
Peter Reise/Brossard	18 500\$
Paul Lamarée/St-Pie	14 000\$
Ferme Jocelyn Proulx/St-Célestin	7 500\$
Denis Boutin /St-Denis Brompton	19 600\$
Claude Fillion/Québec	13 500\$
Stand weated/Ontario	17 111\$
Dany Poulin /Lac-Etchemin	10 650\$
Frédéric Bouchard/Québec	14 330\$

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
appuyé de Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseiller

De se départir de la rétrocaveuse Caterpillar 416 et de retenir la soumission
déposée par Denis Boutin de St-Denis de Brompton, au montant de 19 600 \$.

87-07-2020

5.2 SOUSSION RÉSERVOIR À HUILE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à des demandes de soumissions
sur KIJJI, les PACS et le journal St-Nazaire Information de juin pour le réservoir
à l'huile qui se trouvait au complexe municipal;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires devaient déposer leur soumission
pour le 3 juillet à 15h00;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissionnaires ont déposé des soumissions,

Martin Drapeau/St-Nazaire	450\$
Claude Fillion/St-Nazaire	250\$

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé de Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseiller

De retenir la soumission présentée par Martin Drapeau de Saint-Nazaire, au montant de 450 \$.

5.3 SOUSSION RÉDUCTEUR 1000-540 INVERSEUR

La Municipalité a procédé à des demandes de soumission sur KIJIJI, les PACS et le journal St-Nazaire Information de juin pour se départir d'un réducteur 1000-540 inverseur;

Aucun dépôt de soumission pour l'achat du réducteur 1000-540 inverseur. Le conseil municipal prend la décision de renouveler l'annonce dans les différentes plateformes Internet.

88-07-2020

5.4 PROPOSITION DÉLÉGATION APPLICATION RÈGLEMENT CHIENS

Considérant que le 3 mars 2020 est entré en vigueur le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement sur les chiens;

Considérant que les directeurs généraux ont recommandé que soit formé un sous-comité de travail permettant d'analyser la question de la gestion des chiens à l'échelle de l'ensemble du territoire de la MRC de Bellechasse;

Considérant que la MRC de Bellechasse a reçu une offre de type «clé en main» de la part d'Escouade Canine pour la gestion des chiens pour les 20 municipalités;

Considérant que le présent contrat est pour une période d'un (1) an débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminera le 31 décembre 2020,

Il est donc convenu de vérifier avec Escouade Canine 2017 certains détails de l'entente proposée et de faire savoir à la MRC que la décision finale dans ce dossier sera prise à la séance du mois d'août.

89-07-2020

5.5 DÉCOMPTE PROGRESSIF-TRAVAUX ROUTE DES FILLION

Considérant que «Excavation Gérard Pouliot inc.» a effectué des travaux dans la Route des Fillion pour le remplacement d'un ponceau

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé de M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser la demande de paiement n° 1, au coût de 55 356,52 \$, présentée par « Excavation Gérard Pouliot inc. », pour les travaux de la Route des Fillion et ce, suite au décompte progressif n° 1, de l'ingénieur responsable.

5.6 SERVICE INCENDIE-RÉSERVE D'EAU SUR PROPRIÉTÉS

Un suivi concernant les réserves d'eau sur les propriétés privées est à faire pour valider celles qui devraient être conservées et celles qui devraient être démolies.

90-07-2020

5.7 NOMINATION DES INSPECTEURS MUNICIPAUX, OFFICIERS ET/OU CONTRÔLEURS

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse a déclaré sa compétence, en vertu de l'article 678.0.1 du *Code municipal du Québec*, d'établir, de maintenir et de régir un service d'inspection régionale pour l'application des règlements d'urbanisme des municipalités locales assujetties au règlement numéro 276-20 de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire a adopté un règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et que ce règlement est appliqué principalement par la Sûreté du Québec tel que prévu à l'article 1.4.1;

ATTENDU QUE certaines dispositions de ce règlement pourront aussi être appliquées par d'autres officiers municipaux et/ou contrôleurs;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les officiers responsables de l'application du règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, et ce, tel que prévu à l'article 1.4.1 de ce règlement;

En conséquence,
Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé de Mme Nadia Vallières

et unanimement résolu par les conseillers

1. Que tous les inspecteurs en bâtiment et en environnement de la MRC de Bellechasse soient habilités à appliquer les règlements d'urbanisme de la municipalité énumérés à l'article 4 du règlement numéro 276-20 de la MRC de Bellechasse;
2. Que les articles 5.1, 5.1.1, 5.1.3, 5.1.4, 5.1.5, 5.1.9 et 5.2 du règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés soient appliqués par les inspecteurs régionaux suivants
3. Que les articles 1.4.3, 1.4.4, 2.1.2, 2.1.16, 4.7, 7.2.13, 9.1.3, 9.1.4, 9.1.5, 9.1.6, 9.1.7, 9.1.8, 9.3.1, 9.3.3, 9.3.5, 9.4.1, 9.7.1, 9.7.3, 9.8.2 et 9.8.4 du règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés soient appliqués par le(s) officier(s) et/ou contrôleurs suivants : Le directeur général et le responsable des travaux publics.
4. Que les tous les inspecteurs en bâtiment et en environnement de la MRC de Bellechasse ainsi que les officiers nommés soient autorisés à émettre les avis et constats relatifs aux règlements d'urbanisme de la municipalité ainsi qu'aux articles du règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés pour lesquels ils ont été nommés.

5.8 SUIVI TRAVAUX COMPLEXE MUNICIPAL

Une réunion de chantier a eu lieu le 30 juin et M. Jacques Bruneau informe les élus municipaux concernant le suivi des travaux et des diverses directives de chantier :

Différents extras de travaux ont été autorisés et ce en considération de l'état du bâtiment. Il est à rappeler que des sommes avaient été prévues à cet effet dans le calcul total des coûts de travaux.

L'entrepreneur prévoit qu'avant les vacances de la construction la façade du bâtiment devrait être terminée, sans les fenêtres.

91-07-2020

5.9 PROPOSITION DE REMISE À NIVEAU D'UN ROTOFIX

CONSIDÉRANT QUE Premier Tecq a déposé une proposition à la municipalité pour la remise à niveau d'un rotor du système de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE Premier Tecq tiendra compte des pièces usées des équipements et les remplacera par des neuves et réassemblera le tout,

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé de Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'accepter la proposition de Premier Tecq pour des travaux de remise en état d'un rotor du système de traitement des eaux usées pour un montant estimé de 16 452 \$ maximum.

5.10 PANNEAUX AUX ENTRÉES DE LA MUNICIPALITÉ

Certains résidents ont fait la remarque que les panneaux aux entrées de la municipalité sont défraîchis. Ce dossier est reporté à l'automne pour réflexion.

5.11 INTÉGRER TÉLÉCOPIEUR AU PHOTOCOPIEUR

Il est convenu de ne pas brancher un télécopieur au photocopieur, puisque la municipalité possède déjà un télécopieur indépendant.

92-07-2020

5.12 PROPOSITION POMPAGE DU BASSIN FOSSE SEPTIQUE USINE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une proposition à « Entreprise Claude Boutin » pour le pompage du bassin de la fosse septique de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition est de 65.25\$/M3 pour la fourniture du vacuum, la couverture d'assurance responsabilité environnementale et le carburant,

Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé de M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

D'accepter la proposition de « Entreprise Claude Boutin » pour la vidange de la fosse septique de la municipalité pour une quantité d'environ 120/M3.

5.13 DÉPÔT PLAN D'ACTION DES LOISIRS

Mme Nadia Vallières dépose au Conseil municipal le Plan de développement 2020 préparé par le Comité des loisirs de St-Nazaire ainsi que des demandes aux conseils municipal pour différents équipements.

Il est convenu de tenir une rencontre le 13 juillet à 19h30 entre le Conseil municipal et le Comité des loisirs pour prendre connaissance du plan de développement et des demandes formulées.

93-07-2020

5.14 RÉSULTATS DES CAPTEURS DE VITESSE

CONSIDÉRANT QUE nous avons constaté sur le rapport que les véhicules entrants ont une vitesse moyenne de 71-80 km/h (38.90%) et les véhicules sortants ont une vitesse moyenne de 71-80 km/h (42.63%),

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal demande à la directrice générale/sec.trés. de transférer le rapport des résultats des capteurs de vitesse à la Sûreté du Québec pour l'année 2019 ;

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé de Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

De demander à la Sûreté du Québec de venir faire des visites plus régulières sur le territoire.

5.15 ARRÊT RUE PRINCIPALE ET ANSELME-JOLIN

Une réflexion est faite par les élus municipaux pour trouver des solutions pour que les arrêts sur la Principale et Anselme-Jolin soient respectés.

Une solution pourrait être de peindre en blanc des lignes pour démarquer l'arrêt obligatoire. Il est demandé au responsable du Service de voirie de vérifier la faisabilité de cette solution.

5.16 ABRI TEMPO/RESTAURANT

Le maire et le pro-maire rencontreront M. Michel Fillion pour qu'il enlève l'abri tempo à l'arrière du restaurant afin que soit respecté le règlement de la municipalité régissant les abris temporaires.

5.17 REMORQUE BLANCHE/RESTAURANT

M. Sylvain Vallières précise que la remorque sera sortie de la section du terrain des loisirs où elle est située présentement.

94-07-2020

5.18 CRÉATION FONDS D'ACTION/RELANCE DES RÉGIONS

Considérant que la pandémie affecte la vitalité économique de toutes les régions du Québec et que la crise économique qui débute risque d'être l'une des pires de l'histoire moderne.

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé de Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

D'appuyer la résolution de la Fédération québécoise des municipalités demandant au gouvernement du Québec de créer un Fonds d'action pour la relance des régions.

6) Rapports et ententes :

6.1 Modification entente du Restaurant (ajout d'un local)

L'entente sera déposée à la prochaine séance.

95-07-2020

7.1 ROUTE VERTE-APPUI RÉOLUTION MRC de Bellechasse

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse a mis en place en 2008 une piste cyclable appelée la Cycloroute et qu'elle est asphaltée sur une distance de 74 km entre les municipalités d'Armagh et Saint-Henri,

ATTENDU QUE le Conseil des maires a adopté la résolution 20-06-153 à la séance régulière tenue le 17 juin 2020 à la MRC de Bellechasse,

Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé de Mme Francine Gendreau
et unanimement résolu par les conseillers

Que la municipalité de Saint-Nazaire appuie la résolution 20-06-153 de la MRC de Bellechasse à participer aux programmes d'aide aux infrastructures de transport actif-Route verte.

7.2 FORMATION SECOURISME

Une formation en secourisme est prévue le 28-29 septembre et 5-6 octobre de 18h00 à 22h00.

Un communiqué dans le journal municipal sera effectué pour inciter les citoyens à s'inscrire.

96-07-2020

7.3 ROUTE BROCHU-ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

CONSIDÉRANT QU'il est prévu d'effectuer des travaux dans la côte de la Route Brochu en 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'une étude géotechnique est nécessaire pour connaître les mouvements de gel-dégel, incluant des affaissements et des soulèvements ;

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé de Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

De donner un mandat au Services d'ingénierie de la MRC de Bellechasse pour qu'il fasse réaliser une étude géotechnique comprenant 2 forages afin de connaître :

97-07-2020

- Le niveau du roc permettant de prévoir les frais d'excavation
- Le niveau de la nappe pour optimiser le drainage
- Les sols d'infrastructure existants
- La structure de chaussée requise pour optimiser sa durée de vie.

7.4 CONTENEURS À DÉCHETS (Domaine Faunique)

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé de Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'abroger la résolution n° 5.9, ayant pour titre «Bac à déchets» de la séance régulière du conseil tenue lundi, 1^{er} juin 2020 à 19h30.

7.5 FRAIS DE SERVICE COMPTE-ADSN

Après vérification avec la Caisse Desjardins de Bellechasse pour les frais mensuels sur le compte de l'Association pour le développement de Saint-Nazaire, un forfait au montant de 2.95\$ sera appliqué à partir de juillet 2020 au lieu de 12.50\$ que nous payons jusqu'en juin 2020.

7.6 FLEURS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Conseil municipal désire informer Mme Émilie Guillemette, propriétaire de « Déco-Flora », qu'il est satisfait des fleurs fournies cette année.

7.7 INTÉRÊTS SUR ARRÉRAGES DE TAXES MOIS D'AOÛT

Pour le paiement de taxes du mois d'août une décision est prise de charger des intérêts à compter du 1^{er} août 2020 (3^e versement) sur tout arrérages de taxes non payées.

7.8 BORNE ÉLECTRIQUE

Le maire informe les membres du conseil que la borne électrique sera installée probablement au cours de la semaine prochaine. L'entretien et le suivi des frais d'utilisation seront faits par « Circuit Électrique », réseau provincial d'Hydro-Québec. Des détails d'utilisation pourront être obtenus auprès de cet organisme, à l'adresse Internet suivante : <https://lecircuitelectrique.com/>

8)

CORRESPONDANCES

- 8.1 MTQ-Réclamation obstruction sur Émile-Lachance
- 8.2 Sûreté du Québec
- 8.3 Compilation des interventions en sécurité incendie 2019

9) SUIVI MRC

9.1 Le dépôt du procès-verbal du 17 juin du Conseil de la MRC a été transféré aux élus municipaux par courriel.

10) VARIA :

10.1 DEMANDE DE CREUSER ROUTE 4^e RANG NORD

Le conseil est informé d'une demande provenant de la Ferme Jean-François Leblond (locataire de Mme Carmelle Beaudoin) pour passer un tuyau pour alimenter les animaux en eau en passant sous le 4^e rang Nord entre la propriété de la ferme et la porcherie de M. Christian Baril. La Ferme Jean-François Leblond s'engage à défrayer les coûts de ces travaux. M. Sylvain Vallières est mandaté pour vérifier s'il est possible de donner suite à cette demande et à quelles conditions.

10.2 DEMANDE MTQ RENCONTRE 27 JUILLET

Pour faire suite à la demande de M. Michel Gagnon, ingénieur, Coordonnateur-surveillance et conception des structures, concernant la réparation du pont n° P-02218 et n° P-02219 situés au-dessus du ruisseau à l'eau chaude, une rencontre est prévue le 27 juillet à 9h30.

98-07-2020

10.3 ARRÊTÉ MINISTÉRIEL CONCERNANT LES SÉANCES CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE, le gouvernement du Québec a pris la décision que les assemblées de conseil pourront être ouvertes au public à partir du 4 juillet ;

CCONSIDÉRANT QUE l'ouverture des séances du conseil municipal ouvertes au public doivent se faire suite à une décision prise à cet effet par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue des assemblées de conseil doivent se faire en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène et le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie,

Il est proposé par M. Nadia Vallières
appuyé de M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

Qu'à compter d'août 2020 les séances du Conseil se tiennent devant public avec les mesures de distanciation et d'hygiène requises.

Qu'un avis public soit donné à cet effet.

99-07-2020

11) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 21h40.

.....
Maire

.....
Secrétaire-trésorière